

Chapitre 8 : Louis XIV, le Roi-Soleil à Versailles



Emblème du Roi-Soleil sur le portail de l'entrée du parc du château de Versailles

3. Louis XIV, souverain absolu

a. Un monarque de droit divin

Depuis Clovis, la monarchie française est de droit divin : le pouvoir du roi vient de Dieu et ne peut être contesté.

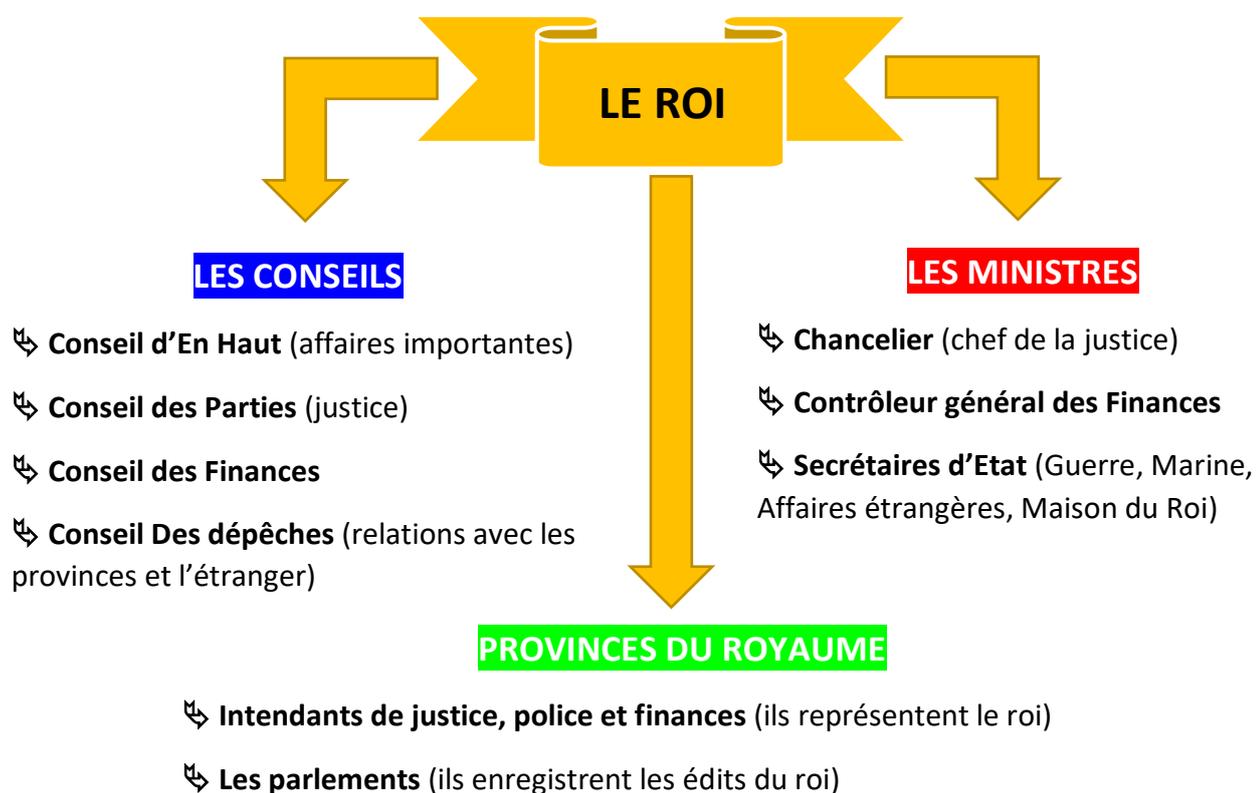
Comme tous les précédents rois de France depuis Pépin Le Bref en 752, Louis XIV est sacré roi à Reims (en 1654). Au cours de cette cérémonie, il est béni et couronné par un évêque qui lui remet le sceptre royal et la main de justice.



Louis XIV au début de son règne

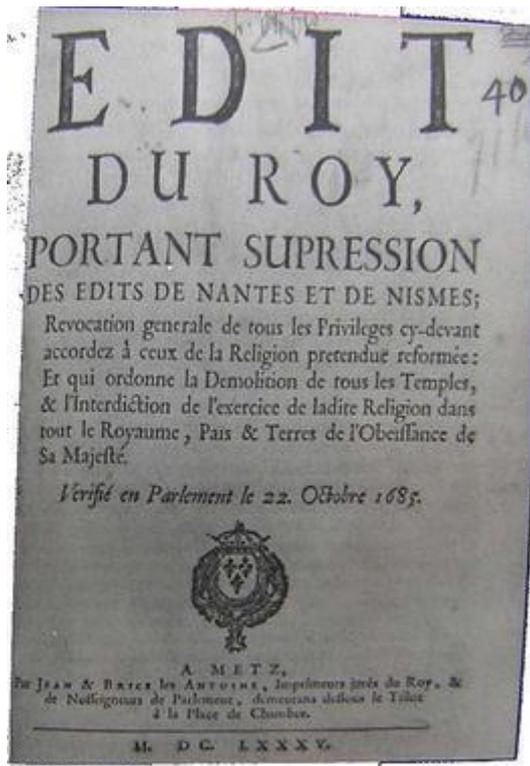
b. L'organisation du pouvoir

À la mort de Mazarin en 1661, Louis XIV (presque 23 ans) décide de gouverner seul sans prendre de ministre principal. Convaincu de tenir son pouvoir de Dieu, il choisit comme emblème le soleil pour imposer sa puissance. Sa volonté fait la loi et il prend les décisions tout seul après avoir consulté les Conseils. Dans chaque province française, il nomme et place un Intendant qui gouverne au nom du roi et qui possède tous les pouvoirs.



### c. L'installation de la Cour à Versailles

À partir de **1682**, Louis XIV décide de diriger son royaume depuis le **château de Versailles**. Il s'entoure d'une brillante Cour où vivent plus de 10 000 nobles. Ces derniers n'ont plus aucune influence et sont étroitement surveillés (la guerre de la Fronde est encore récente). Louis XIV **impose l'obéissance**, contrôle tous les ordres et les courants d'opinion. Il **réprime le jansénisme** (un mouvement religieux opposé à l'absolutisme royal). Il veut obliger les protestants à devenir catholiques et les fait persécuter par ses dragons (des soldats). Il **annule l'Édit de Nantes en 1685**. Plus de 200 000 protestants (sur les 800 000 que comptait le royaume) quittent la France et des révoltes protestantes éclatent dans les Cévennes.



Après la révocation de l'édit de Nantes, le protestantisme est interdit sur le territoire français.



Portrait de Louis XIV en costume de sacre – par Hyacinthe Rigaud, 1701

La monarchie absolue prend alors la forme qu'elle conservera jusqu'à la Révolution française en 1789.

Quelle aventure ! A la cour de Louis XIV... : <https://www.youtube.com/watch?v=xj9iww30e0E>